



# Commune de Lonlay-l'Abbaye

## Procès Verbal du Conseil Municipal du 07 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 31 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

**Présents :** C. DEROUET - J.C COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR - V.BESNARD - N.BOUCHARD - A. DURAND - Ch. LAFONT - I. LANGLOIS - C. PELLERIN - S. PICK - S. POTTIER

Pouvoir de V.FOURRÉ à A.DURAND - Ph. LETONDEUR à Ch DEROUET

**Secrétaire de séance :** Alain DURAND

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Marché public station service
- 2) Devis travaux (13 rue Chancerot)
- 3) Implantation antenne relais Bouygues Télécom
- 4) Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 06 mai 2025 a été adopté à l'unanimité.

### **1. Marché public station service**

Tous les 4 ans, le marché de la station-service arrive à échéance. Ce sera le cas au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

La commune doit donc renouveler ce marché et a fait appel à la société C2L à Nantes pour rédiger l'appel d'offres et toutes les pièces justificatives (DCE et CCTP) à déposer sur la plate-forme de dépôt Médialex.

L'appel d'offres a été déposé le 12 mai et les réponses des fournisseurs d'énergie étaient attendues jusqu'au 12 juin. 4 entreprises ont répondu sur la même de base : proposition de prix du lundi 02 juin pour le marché annuel :

- ROSSI CARBURANT au Mans
- SAS SYNERGIE / Ermeneux à Domfront
- TOTAL ENERGIES PROXI NORD OUEST (CPO) à Nantes et Verneuil sur Avre
- BOLLORE ENERGY à Mayenne

Après analyse des offres par la commission d'appel d'offres, avec des critères de prix, sécurité, environnement, etc, le Maire informe du classement des offres :



	Note pondérée maximum	ROSSI CARBURANT	SAS ERMENEUX	TOTAL ENERGIES	BOLLORE ENERGY
<b>1 - Prix des Fournitures</b>					
Sous-total valeur prix	50,00	49,14	50,00	48,74	0,05
<b>2 - Valeur technique des prestations</b>					
Modalités de livraison	5,00	1,00	5,00	4,00	5,00
Délais de livraison	5,00	5,00	5,00	4,00	5,00
Organisation de l'entreprise pour réaliser les prestations en respectant les mesures de sécurité	5,00	0,00	4,00	4,00	5,00
Sous-total valeur technique	15,00	6,00	14,00	12,00	15,00
<b>3 - Valeur environnementale et sociale</b>					
Logistique des transports	7,50	3,00	7,50	7,50	7,50
Politique sociale du candidat	2,50	2,50	2,00	2,50	2,50
Sous-total valeur environnementale et sociale	10,00	5,50	9,50	10,00	10,00
<b>NOTE TOTALE</b>	<b>75,00</b>	<b>60,64</b>	<b>73,50</b>	<b>70,74</b>	<b>25,05</b>
<b>CLASSEMENT</b>		<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>	<b>4,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le classement proposé ainsi avec 3 entreprises retenues :

<b>1</b>	<b>SAS SYNERGIE / Ermeneux</b>
<b>2</b>	<b>TOTAL ENERGIES</b>
<b>3</b>	<b>ROSSI CARBURANT</b>

- Autorise M. le MAIRE ou ses adjoints à signer toutes les pièces de ce dossier

## **2. Devis travaux (13 rue Chancerot)**

Suite au départ de M. et Mme HECQUARD, Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation énergétique sur la maison au 13 rue Chancerot car elle est classée en G et donc on ne peut plus la louer. Suite au DPE (Diagnostic Energétique), il convient donc de changer les menuiseries (10 fenêtres et 1 porte) et de remplacer le système de chauffage (actuellement au fioul) pour augmenter le classement et ainsi pouvoir relouer.

Les travaux seront réalisés en interne par Laurent VALIN, qui s'occupe actuellement de l'isolation. Les devis ont quand même été demandés AVEC pose et SANS pose pour voir les économies réalisées. Le maire rappelle ainsi l'intérêt d'embaucher pour faire les travaux nous-mêmes, sans attendre les réponses aux éventuelles subventions. Il reprend l'exemple de la Maison LEVEQUE qui traîne avec le refus de la DETR, dossier déposé janvier 2024 puis de nouveau déposé en janvier 2025 avec une réponse négative reçue 31 juillet 2025.

Une demande préalable (DP) de travaux a été envoyée pour avoir l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) qui préconiserait plutôt alu que PVC. Mais, il faudra attendre la réponse officielle des services de l'Urbanisme pour confirmer cela puisque le dossier a été présenté sans « co-visibilité » par rapport à l'abbaye.

2 devis pour les menuiseries ont donc été demandés :

En ALU : (sans volets roulants)

<b>Société</b>	<b>Avec pose HT</b>	<b>Sans pose HT</b>
<b>AMP à la Lande Patry</b>	14060€	11640€
<b>Corvée à Gorrion</b>	18124,46	11958,80€

En PVC : (sans volets roulants)

<b>Société</b>	<b>Avec pose HT</b>	<b>Sans pose HT</b>
<b>AMP</b>	9926€	7506€
<b>Corvée</b>	13735,92€	7933,46€

2 devis pour le chauffage avec une pompe à chaleur ont été demandés :

- Rudy GERAULT à Lonlay : 15873,25€ HT
- BELLOIR à la Ferrière aux Etangs : 17041€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis le mieux disant de AMP ci-dessus :  
fenêtres et portes pour 7506€ HT (en PVC, sans pose si cela est validé par l'Urbanisme)  
pompe à chaleur pour Rudy GERAULT 15873,25€ HT
- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

### **3. Implantation antenne relais Bouygues Télécom**

Le Maire informe de ce dossier :

Dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, la société Bouygues Telecom doit procéder, pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'équipements techniques et notamment d'antennes-relais. Les opérateurs ont en effet une obligation de couverture du territoire. La société Bouygues Telecom contractualise la gestion et l'exploitation de sites points hauts avec une société externe, à savoir la société Phoenix France Infrastructures 3. Phoenix France Infrastructures 3 gère notamment l'exploitation de sites points hauts afin de fournir des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques ou/et audiovisuels avec lesquels elle est liée par des contrats de services. Les conditions d'implantation des antennes-relais sont réglementées. La société Phoenix France Infrastructures 3, après une visite de la commune en janvier 2025, envisage l'implantation d'une antenne-relais de 24m de haut, sur une parcelle communale située LA BEVINIERE 61 700 LONLAY L'ABBAYE, cadastrée AE n°131 pour une surface de 45 m<sup>2</sup>. Le montant du loyer annuel est de 3 000 € Nets et ce pour une durée de 12 ans, reconductible tacitement.

Une déclaration préalable (DP) de travaux devra être déposée en mairie prochainement.

Le Maire présente ensuite : Quels sont les avantages pour la commune ?

#### **Amélioration des services numériques**

- Couverture mobile renforcée (voix + data) pour BOUYGUES TELECOM et SFR.
- Meilleure continuité de service sur les axes routiers ou zones isolées ou sur les sentiers de randonnés.
- Réduction des zones grises encore présentes sur la commune.
- Facilite l'accès à l'administration en ligne (services publics, téléconsultation...).
- Anticipation des besoins futurs liés à la croissance du trafic mobile.

#### **Bénéfices pour les administrés**

- Amélioration du confort de vie des habitants (appels fluides, navigation, streaming, applis...).
- Aide au maintien à domicile grâce à la fiabilité des objets connectés (téléassistance, sécurité).
- Lutte contre l'isolement numérique des personnes âgées ou peu mobiles.
- Favorise l'attractivité pour les jeunes actifs et familles recherchant une bonne connectivité.

#### **Impact économique local**

- Soutien direct aux professionnels, commerçants, artisans, agriculteurs connectés, etc.
- Développement du télétravail et des micro-entreprises locales.
- Valorisation du territoire pour les entreprises ou services publics (gendarmerie, pompiers...).
- Attractivité renforcée pour les touristes, notamment ceux en itinérance (GPS, applis...).

#### **Respect de l'environnement et intégration**

- Projet encadré par des normes strictes (ANFR, ARCEP, loi Abeille).
- Pylône éloigné du bourg et de petite taille (24m), une haie est prévue sur une partie du site pour mieux l'intégrer au sol. La haie existante sera conservée et un passage suffisant est prévu pour un entretien régulier de celle-ci.
- Mutualisation avec SR et possibilité d'accueillir un autre opérateur pour limiter le nombre de sites.
- Suivi technique et environnemental réalisé régulièrement.

#### **Avantage financier pour la commune**

- Loyer annuel versé à la collectivité via une convention d'occupation du domaine public.

- *Aucun coût pour la commune (études, travaux, raccordement pris en charge).*
- *Revenus stables à long terme pouvant alimenter le budget communal.*
- *Possibilité d'investir ces revenus dans des projets locaux (mobilier urbain, numérique, etc.).*

① **Sécurité et continuité des services**

- *Meilleure efficacité des services d'urgence (police, pompiers, SAMU) grâce à la fiabilité du réseau.*
- *Maintien de la couverture réseau lors d'intempéries, coupures électriques ou situations de crise.*
- *Aide à la géolocalisation en cas d'appel d'urgence.*

Christophe PELLERIN intervient sur le côté néfaste des ondes produites par ces antennes et qui perturbent notamment les abeilles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, à l'unanimité, -1 contre (Ch. PELLERIN) :

- adopte la proposition de retenir la parcelle AE n°131.
- accepte le bail avec un loyer de 3000€/net/an
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces du dossier.

4. **Questions diverses**

- **Tour de France**

Le Maire lit la lettre de félicitations reçue par les organisateurs au niveau national et il revient sur cette belle journée qui a donné satisfaction aux commerçants, mais aussi quelques sources de stress suite à l'arrêté préfectoral de 7 pages reçu 2 jours avant le Tour, concernant notamment les débits de boissons.

- **PNR Normandie Maine**

Le Maire lit la lettre du Parc nous informant de la subvention de 28708€ soit +9 % et insiste sur la phrase à la fin : « comment la subvention est utilisée par la commune » ?

- **Villages d'avenir**

Toujours en attente des résultats suite aux diverses réunions de l'ANCT

- **Etude photovoltaïque / agrivoltaïsme**

Le Maire informa qu'il a rencontré société VELECO pour une étude photovoltaïque agricole. Un article récent de Ouest France informe que le coût pour l'état est 4,3Md€. La société informe que les recettes sont

- 3000€/ha/an pour agriculteurs pour 20ha minimum.
- 8000€/ commune et 20000€/CDC.

N° délib°	Objet de la délibération	Résultat
2025-0031	Marché public station service	Adoptée
2025-0032	Devis travaux menuiserie	Adoptée
2025-0033	Installation antenne Bouygues	Adoptée (-1absent°)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

La secrétaire de séance

Le Maire

Alain DURAND

Christian DEROUET


